

Initiatives ministérielles

contre les sans-emploi, et rien n'est plus injustifié que de leur faire porter le blâme pour le problème.

Mon collègue, le solliciteur général, dit que cela n'a aucun bon sens. Il y a des députés conservateurs qui parlent activement aujourd'hui des moyens à prendre pour inciter le premier ministre à cesser cette attaque contre les sans-emploi du pays.

Une voix: Le Cabinet en sera saisi demain.

M. Skelly (North Island—Powell River): Quoi qu'il en soit, il aura beau crier et chahuter tant qu'il voudra, cela ne changera rien au fait que son gouvernement s'en prend aux sans-emploi en les blâmant de la situation économique, alors qu'on sait que c'est lui qui en est responsable. En fait, les cris du solliciteur général ne prouvent qu'une chose, soit qu'il admet la culpabilité du gouvernement plutôt que de la réfuter.

Il est à espérer, en ce qui concerne le programme de relations universitaires internationales et le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada, que cela sera considéré en même temps que ce projet de loi. Ces deux organismes vont rester séparés et capables de fonctionner avec les ressources humaines et financières. Je pense que je vais conclure là-dessus.

M. Jack Whittaker (Okanagan—Similkameen—Meritt): Monsieur le Président, par suite des observations du député sur la partie III de ce projet de loi, qui porte dissolution du Conseil de recherches en sciences humaines du Canada, je note qu'en 1979, après de longues consultations et bien des études, ces programmes ont été enlevés au Conseil des Arts et confiés au Conseil de recherches en sciences humaines du Canada. Des universitaires canadiens et étrangers ont dit s'inquiéter de ce que le financement ne soit pas maintenu après ce transfert.

Je constate aussi que cette mesure n'a été précédée d'aucune consultation et qu'elle est annoncée unilatéralement dans le budget de 1992.

Je me demande si le député a des observations à faire sur les consultations et sur le fait qu'il n'y en a pas eu cette fois-ci, contrairement à la fois précédente où on en avait tenu toute une série.

M. Skelly (North Island—Powell River): Monsieur le Président, il y a un courrier volumineux là-dessus, mais n'ayez crainte, je ne vais pas l'éplucher maintenant. Le Conseil international des études canadiennes a écrit au

premier ministre au sujet des transferts dont nous parlons, et notamment au sujet du transfert du groupe des Relations internationales au Conseil des Arts du Canada, et je cite: «Ce transfert se révélera coûteux et inefficace. Instrument de la politique étrangère du Canada, il bénéficie de l'entière collaboration des universitaires à l'étranger.» La réputation du Canada est en jeu.

De nombreuses lettres provenant de groupes de sciences sociales du Canada transmettent le même message. Nous vivons à une époque où la recherche en sciences sociales est capitale, et si on transfère le groupe dans un organisme multitâche et qu'on le prive de ressources, il deviendra totalement inefficace. Ce n'est pas nous qui disons cela, nous ne faisons que répéter ce que pensent tous les gens qui seront appelés à juger le gouvernement conservateur aux prochaines élections.

Mme Sheila Finestone (Mont-Royal): Monsieur le Président, bien que mes collègues de tous les côtés de la Chambre aient soulevé un grand nombre de questions au sujet des changements découlant de la fusion de plusieurs programmes, je vais me borner à traiter brièvement du cas du Conseil des Arts du Canada et un peu plus longuement de celui du Conseil de recherches en sciences humaines.

À propos du projet de loi C-93, Loi de mise oeuvre de dispositions du budget déposé à la Chambre des communes le 25 février, les députés savent sans doute qu'il a pour but de mettre en oeuvre la décision du gouvernement de fusionner ces sociétés d'État et organismes.

• (1330)

Le gouvernement a dit prendre ces mesures de rationalisation de ses dépenses pour être plus efficace. Ma foi, monsieur le Président, si une de ces mesures semble avoir été bien pesée, une deuxième mérite certes d'être reconsidérée.

En ce qui concerne la Commission du droit d'auteur et la Commission des oppositions des marques de commerce, qui vont devenir le Tribunal de la propriété intellectuelle, je n'ai pas entendu tellement de plaintes—en fait, pour ainsi dire, personne ne s'est plaint de ce fusionnement, ce qui est plutôt fascinant vu que nous étudions à l'heure actuelle un projet de loi sur le droit d'auteur et que divers groupes viennent les uns après les autres nous dire leur intérêt pour toute la question de la propriété intellectuelle et des décisions relatives au droit d'auteur dans l'intérêt d'une partie ou d'une autre.